



ARRETE N° AR_2018_010
PORTANT DÉROGATION A L'ARRÊTÉ DU
23 AVRIL 2013 RELATIF A LA LUTTE
CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

LE MAIRE de la Commune de LES HERMITES (Indre et Loire),

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.571-1 à L.571-26 ;

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.1311-1, L.1311-2, L.1312-1 et 2, L. 1421-4, L. 1422-1, R 1334-30 à R. 1334-37, R.1337-6 à R. 1337-10-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2214-4 et L. 2251-1 ;

Vu le code pénal et notamment les articles 131-13, R. 610-1, R. 610-5 et R.623-2 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article R. 111-2 ;

Vu la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;

Vu la demande formulée le 11 janvier 2018 par Monsieur MACHEFER Bernard, Président du club Touraine Evènement Sport, à l'effet d'obtenir, à l'occasion de la 17^{ème} édition de la Roue Tourangelle, une dérogation pour les sources potentielles de nuisances sonores (passage de l'épreuve, précédé d'une caravane publicitaire et des voitures speakers) ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une dérogation à l'arrêté du 29 avril 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage est accordée à Monsieur MACHEFER Bernard, Président du club Touraine Evènement sport, à l'occasion de la 17^{ème} édition de la Roue Tourangelle, le dimanche 1er avril 2018 de 9h à 15h, sur la D72 à Les Hermites (37110).

ARTICLE 2 : Le pétitionnaire s'engage à prendre toutes dispositions quant à l'intensité du dispositif sonore et la tranquillité du voisinage.

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire informera au préalable les riverains de la mise en œuvre de ces dispositifs.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHATEAU-RENAULT,
- Monsieur MACHEFER Bernard, Président du club Touraine Evènement Sport,
- Madame La Préfète d'Indre-et-Loire.

Fait à LES HERMITES, le 15 février 2018

Le Maire,


Guy SAUVAGE de BRANTES

